

Avis de la Commission de la Recherche du 13 novembre 2013  
et Conseil d'Administration du 20 novembre 2013

## DELEGATION DE SIGNATURE MEMBRE DU JURY EN VISIOCONFERENCE

### Rappel

- Le nombre de membres du jury en visioconférence ne peut excéder **2**.
- **Un seul site** en visioconférence est autorisé.
- L'utilisation de la visioconférence exclut la procédure de membre de jury absent pour une même soutenance

Nom et Prénom du Doctorant : \_\_\_\_\_

Date de Soutenance : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_  
NOM et Prénom du membre du jury en visioconférence

**Déclare avoir pris connaissance des conditions de soutenance en visioconférence et donne délégation de signature au Président du jury pour signer en mon nom les documents suivants afférents à la soutenance, à savoir :**

- Le procès-verbal de soutenance
- Le rapport de soutenance
- L'avis du jury sur la reproduction de la thèse

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

### Attention

**L'usage de la visioconférence exclut la possibilité de vote à bulletin secret et par le fait, pour les doctorants de l'Ecole Doctorale LISIT, de la délivrance des félicitations du jury.**